

Lycée des Métiers, de l'Hôtellerie et du Tourisme de Grenoble

Site Beaumarchais - 15, avenue Beaumarchais – BP 2446

38034 GRENOBLE Cedex 2

☎ 04 76 21 38 54 - Fax. 04 76 70 06 13

Site Internet : www.ac-grenoble.fr

Brevet de Technicien Supérieur Hôtellerie restauration Option A – Mercatique et Gestion Hôtelière Option B – Arts culinaires, Art de la table et du service

Objectifs :

Préparer le BTS Hôtellerie – Restauration pour accéder directement à un emploi ou poursuivre une formation préparant à cet emploi.

Origine :

Seuls peuvent être candidats les élèves **titulaires d'un Baccalauréat Technologique Hôtelier, d'un Baccalauréat Professionnel l'hôtellerie avec 2 langues vivantes ou issus d'une classe de Mise à niveau**

Informations et modalités d'inscriptions

Les candidats doivent se connecter sur le site www.admission-postbac.fr

- A partir du 1er décembre 2015 pour consulter le guide d'information sur la procédure d'admission post-bac
- Du 20 janvier au 20 mars 2016 pour constituer un dossier électronique obligatoire

Ce dossier sera constitué dès la fin du mois de janvier 2016 et déposé dans l'établissement **avant le 2 avril 2016**

Sélection

Chaque candidature sera examinée par une Commission de pré classement

Admission

Les résultats des propositions d'admission définitive dans la filière choisie se dérouleront en 3 phases

- | | | |
|--------------------------|--|---|
| - 1 ^{ère} phase | simulations quotidiennes du 2 au 6 juin | résultats le 8 juin 2016 à 14 h 00 |
| - 2 ^{ème} phase | simulations quotidiennes du 17 juin au 21 juin | résultats le 23 juin 2016 à 14 h 00 |
| - 3 ^{ème} phase | simulations du 8 au 12 juillet | résultats le 14 juillet 2016 à 14 h 00 |

Pour consulter les résultats, il vous appartiendra de vous connecter sur votre dossier électronique

Les candidats admis devront obligatoirement transmettre à l'établissement d'accueil l'attestation de réussite au Baccalauréat.

Régime

Le lycée ne dispose pas de place à l'internat pour les étudiants de MAN et BTS

Le fonctionnement du Lycée Hôtelier (emploi du temps – horaires – travaux pratiques) implique la prise des repas au restaurant scolaire

Le tarif d'un repas pour 2015-2016 s'élève à 3.75 € (achat minimum de 10 tickets repas)

Dossier social étudiant

Pour solliciter l'obtention d'une **bourse d'enseignement supérieur** sur critères sociaux ou (et) une admission en Cité universitaire en 2016-2017, vous devrez effectuer une **demande par Internet entre le 15 janvier et le 30 avril 2016** sur le site www.crous-grenoble.fr

Sécurité sociale Etudiants

Les **démarches d'adhésion obligatoires se font lors de l'inscription**. La cotisation pour les étudiants non boursiers, atteignant l'âge de 20 ans durant l'année universitaire (du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017) s'élève à **titre indicatif pour l'année 2015-2016 à 215 €**